



## UN BAC JAUNE POUR FACILITER MA COLLECTE

Afin d'améliorer les conditions de collecte des emballages, la Communauté de Communes Estuaire et Sillon propose une dotation progressive de bacs jaunes à compter d'octobre 2022.

### 2 volumes de bacs sont disponibles

En contrepartie du paiement d'une location/maintenance annuelle :

→ 240L (de 1 à 4 personnes) / 10€ par an

→ 360L (à partir de 5 personnes) / 15€ par an

Les levées de bacs ne seront pas facturées.

Tout détenteur de bac jaune sera redevable de la location/maintenance conformément à la délibération du 9/12/2021.

### Des permanences de distribution auront lieu dans votre commune :

Retrouvez toutes les dates dans le document joint à cette lettre.

Une pré-réservation est demandée afin d'organiser la distribution lors des permanences :

→ **Demande en ligne** : <https://www.estuaire-sillon.fr/enquete/formulaire-de-pre-reservation-de-bac-jaune-et-composteur-5401.html>

ou

→ **Demande au moyen du coupon** situé en bas du document annexé, renvoyé par courrier ou par mail, ou déposé au service Déchets.



Toutes les réponses à vos questions au dos du document.

Profitez de votre déplacement pour récupérer un composteur.

2 volumes sont proposés :  
300L (20€)  
et 600L (30€).



Un justificatif de domicile vous sera demandé



## SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



À partir de mi-septembre, consultez tous les rendez-vous de vos communes et leurs environs sur [www.initiatives-durables.estuaire-sillon.fr](http://www.initiatives-durables.estuaire-sillon.fr)



Vous y retrouverez les ateliers "j'agis, je réduis" du 18 septembre au 27 novembre, en partenariat avec les médiathèques du territoire.

# Bacs jaunes : toutes les réponses à vos questions

### Pourquoi proposer l'équipement en bac jaune ?

Avant tout pour la salubrité publique : moins de risque d'envols en cas de vent violent ou d'éventrement par des animaux errants sur la voie publique. Également pour l'environnement avec la réduction de la consommation de sacs plastiques à usage unique jaunes. Mais aussi pour l'amélioration des conditions de travail des agents de collecte (réduction des gestes provoquant les troubles musculo-squelettiques).

### Pourquoi dois-je payer une location/maintenance pour le bac jaune ?

Le coût de location/maintenance du bac à ordures ménagères est compris dans l'abonnement de la redevance Déchets payé par tous les habitants et entreprises du territoire. Celui du bac jaune est facturé uniquement aux usagers utilisant cet équipement de collecte des emballages.

Bac cassé (couvercle, roues...) ? Je le signale au service Déchets qui planifiera une intervention à domicile.

### Peut-on mettre des sacs jaunes dans le bac jaune ?

**Non**, tous les emballages doivent impérativement être déposés **EN VRAC dans le bac jaune**. En effet, cela permet un meilleur tri en centre de tri. La présence de sacs pourrait entraîner un refus de collecte du bac.

### À partir de quand pourrai-je utiliser le bac jaune ?

Après avoir récupéré votre bac jaune lors d'une permanence, un délai d'une quinzaine de jours doit être pris en compte avant de le présenter à la collecte. Il s'agit du délai nécessaire pour garantir son enregistrement et l'activation de la puce permettant son vidage.

### Que faire si je n'ai pas de place pour stocker un 2<sup>ème</sup> bac ou si je n'en veux pas ?

Vous pouvez continuer à utiliser les sacs jaunes disponibles dans votre Mairie ou au service Déchets (uniquement pour les habitants de Savenay).

### Les modalités de collecte changent-elles ?

**Non**, je sors toujours mon bac la veille au soir du jour de collecte et je le rentre après son vidage. En point de regroupement, je veille à récupérer le bac qui m'est attribué (étiquette adresse au dos du bac) au plus tard le soir du jour de collecte.

### Puis-je mettre mes papiers et mes emballages en verre dans le bac jaune ?

**Non**, vous devez continuer de déposer vos papiers (même broyés) dans les colonnes à ouvertures bleues et vos emballages en verre dans les colonnes à ouvertures vertes. Des points de tri sont à votre disposition sur votre commune, retrouvez leur emplacement <https://cartes.estuaire-sillon.fr/dechets/index.html>

### Je souhaite avoir un bac jaune mais n'ai aucun moyen de locomotion pour venir le chercher, une livraison est-elle possible ?

**Oui**. Vous pouvez faire la demande de livraison du bac jaune en le précisant au service Déchets : [environnement@estuaire-sillon.fr](mailto:environnement@estuaire-sillon.fr) ou **02 40 56 82 53**. Néanmoins la livraison sera planifiée dans un second temps.

### Qui va nettoyer le bac ?

Le nettoyage du bac est à la charge du détenteur du bac. Il doit être réalisé régulièrement pour éviter que des emballages restent collés au fond du conteneur.